Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 081-200034049-20250220-2025_08BIS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-08 BIS

Séance du 20 février 2025 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze février, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres
Afférents au CC : 36
En exercice : 24
Ayant pris part à la délibération : 32

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Monsieur Claude ROQUES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri VIAULES.

Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance : Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Terre-de-Bancalié - Acquisition d'une maison

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du diagnostic réalisé en 2022 pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale passée avec la CAF, deux zones blanches en matière d'accueil de la Petite Enfance ont été identifiées : Montredon-Labessonnié et Terre-de-Bancalié.

L'existence simultanée d'un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et d'une maison en vente au sein du bourg de Roumégoux constitue une véritable opportunité et ce pour plusieurs raisons :
- de plein pied, la maison est de fait adaptée à l'accueil de la Petite Enfance,
- la maison est directement accessible depuis la place de la Mairie (facilité de stationnement, cheminement sécurisé),
- les coûts d'acquisition et d'aménagement d'une maison existante sont moindres que le coût de construction d'un équipement neuf,
- le fait d'acheter un bien bâti déjà existant contribue à moins consommer de foncier.

De surcroît, la localisation de cette maison, à 200 mètres du futur groupe scolaire, présente un intérêt pour les familles et préfigure la constitution d'un pôle d'accueil petite enfance-enfance.

La création de cette MAM devrait permettre aux 3 assistantes maternelles concernées par le projet d'asseoir leur activité et, en accueillant jusqu'à 12 enfants, de contribuer au maintien de l'offre d'accueil sur cette partie du territoire.

Il est donc proposé à l'assemblée d'acquérir cette maison d'habitation avec jardin d'une contenance d'environ 800 m² (à prendre sur la parcelle cadastrée sous le n° 859 – section D), située 23, rue de Bétou à Roumégoux - Commune de Terre-de-Bancalié, appartenant à M. Roger CABOT moyennant le prix de 182 000 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité** *(3 voix contre),* décide d'acquérir ladite maison dans les conditions susvisées et autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout autre pièce utile à l'exécution de la présente.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 081-200034049-20250220-2025_08BIS-DE

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Le Secrétaire de séance,
Henri VIAULES